



Tarifs des chambres particulières (tarif au 1/06/2025)¹⁾

Clinique MARIGNY

Chambre BASIC

Une chambre privative environ 10m² pour votre repos et votre tranquillité, disposant d'une salle de bain privative, une télévision, une armoire, un lit 90cm et une table de nuit.

70 €

Chambre STANDARD

Une chambre privative d'environ 13 m² pour plus de bien-être et de sérénité, avec salle de bain privative, une chaise, une table, une télévision, une armoire, un lit 90cm et une table de nuit.

85 €

Mise à disposition d'un drap de bain changé 1 fois par semaine.

Chambre CONFORT

Une chambre privative lumineuse d'une superficie de 15 à 17 m² pour plus de bien-être et de sérénité vue dégagée parc ou ville, avec salle de bain privative, une chaise, une table, une télévision, une armoire un lit 90cm et une table de nuit.

100 €

Mise à disposition d'un drap de bain changé 1 fois par semaine.

La télévision TNT pack Canal+ inclus ainsi que l'accès wifi sont également offertes.

Chambre GRAND CONFORT

Une chambre privative non rénovée d'une superficie de 18 à de 25 m² pour plus de bien-être et de sérénité très lumineuse, avec salle de bain privative, une chaise, une table, une télévision, une armoire (ou un placard), un fauteuil, un lit 90cm et une table de nuit.

150 €

Mise à disposition d'un drap de bain changé 1 fois par semaine.

La télévision TNT pack Canal+ inclus ainsi que l'accès wifi sont également offertes.

¹⁾ Le prix des chambres particulières est déterminé en fonction des équipements mis à disposition, de la superficie de la chambre, de sa rénovation, de son emplacement au sein de la Clinique, de son exposition ou encore de sa vue.

Les éventuels dépassements d'honoraires et les Médicaments dits « intercurrents » non remboursés par l'Assurance Maladie et la chambre particulière peuvent :

- être pris en charge par votre Complémentaire Santé si votre contrat Mutuelle le prévoit
- à défaut, ils vous seront facturés



Tarifs des chambres particulières (tarif au 1/06/2025)¹⁾

Clinique **MARIGNY**

Chambre **SUPERIEURE**

Une chambre privative seule rénovée Climatisée d'une superficie de 18 à de 25 m2 pour plus de bien-être et de sérénité, avec salle de bain privative, une chaise, une table, une télévision, une armoire (ou un placard), un fauteuil, une télévision, un lit 90cm et une table de nuit.

Mise à disposition d'un drap de bain, une serviette et un tapis changés 2 fois par semaine + Peignoir changé 1 fois par semaine

La télévision TNT pack Canal+ inclus ainsi que l'accès wifi sont également offertes.

200 €

Chambre **PRIVILEGE**

Une chambre privative rénovée et climatisée d'environ 23 m2 pour plus de bien-être et de sérénité au calme, décoration soignée, lumineuse, une vue dégagée sur le parc, avec salle de bain privative, une chaise, une table, une armoire, un coin salon, un lit 120cm et une table de nuit. Sont également mis à disposition une bouilloire avec un mug, une lampe de luminothérapie, une Morphée Box, une machine à café, un coffre-fort et d'une télévision grand écran.

Mise à disposition d'un drap de bain, une serviette et un tapis changés 2 fois par semaine + Peignoir changé 1 fois par semaine

La télévision TNT pack Canal+ inclus ainsi que l'accès wifi sont également offertes.

385 €

« Aucun autre frais que ceux correspondant à des prestations de soins rendues ou, le cas échéant à des exigences particulières que vous auriez sollicitées ne peut vous être facturé. Le montant de ces exigences particulières, dont la liste est strictement définie par la réglementation et comprend notamment l'accès à une chambre particulière, doit vous être communiqué avant la réalisation de la prestation de soins. »

La Clinique vous informe que le mobilier amovible (machine à café, bouilloire, mini réfrigérateur, etc) sera mis à votre disposition lors votre installation dans la chambre.

¹⁾ Le prix des chambres particulières est déterminé en fonction des équipements mis à disposition, de la superficie de la chambre, de sa rénovation, de son emplacement au sein de la Clinique, de son exposition ou encore de sa vue.

Les éventuels dépassements d'honoraires et les Médicaments dits « intercurrents » non remboursés par l'Assurance Maladie et la chambre particulière peuvent :

- être pris en charge par votre Complémentaire Santé si votre contrat Mutuelle le prévoit
- à défaut, ils vous seront facturés